

**LETTRÉ D'ACCORD DE L'ASSUREUR
POUR L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE (CONDUITE ACCOMPAGNÉE)
OU LA CONDUITE SUPERVISÉE (*)**

Contrat d'assurance n° :
Numéro d'immatriculation du ou des véhicules :
Nom et prénom du souscripteur :
Nom et prénom de l'élève :
Nom et prénom du ou des accompagnateur(s) :
.....
.....

La société d'assurances ci-dessous dénommée

- Sollicitée par demande, en date du, en vue d'une participation :
 - à l'apprentissage anticipé de la conduite (conduite accompagnée) *
- ou
- à la conduite supervisée *
- Déclare accepter l'extension des garanties à la situation de conduite accompagnée ou de conduite supervisée.

Responsabilité civile	Dommages

A, le

Pour la société d'assurances :

L'extension de garantie ne prendra effet qu'à la date de l'établissement de l'«attestation de fin de formation initiale» ou de l'«autorisation de conduire en conduite supervisée».

Cette garantie ne doit pas faire l'objet de conditions différentes de tarification par rapport à celles prévues au contrat et acceptées par le souscripteur.

Au niveau de la franchise :

le contrat ne prévoyant pas de franchise ne doit pas faire l'objet de modification, lorsque le contrat prévoit une franchise, celle-ci est appliquée sans modification.

Le montant de cette franchise est de :

(*) Rayer les mentions inutiles